

Les Rendez-vous

# WEBINAIRE

**Appel à projets**

FFPLUM / Agence Nationale du **Sport**

**MERCREDI 12 AVRIL 19h**

Accès aux clubs affiliés - Durée 90 minutes





La Fédération donne **RENDEZ-VOUS RÉGULIERS** à ses clubs (Asso et OBL) et à ses instructeurs dans le cadre du développement des clubs et des pratiques.

Des webinaires sur les **THÉMATIQUES** et sujets à l'ensemble des structures ULM.

De véritables **TEMPS D'ÉCHANGES** dans lesquels vous pourrez poser vos questions et **partager vos expériences** (dirigeants, encadrants, pilotes).

### **PRESENTATION**

- Mohamed AZZOUNI      Dtn
- Mathieu FARCY      Conseiller technique fédéral
- Christian SANTINI      Responsable du GPCR

### **PARTICIPATION**

- Présidents des Comités Régionaux
- Georges HUMEAU      Responsable du Pôle Vie des Clubs
- Dirigeants de club

## DEROULÉ

- 1 Une présentation : **25 minutes**
- 2 Un temps d'échanges : **45 minutes**

## CONSIGNES

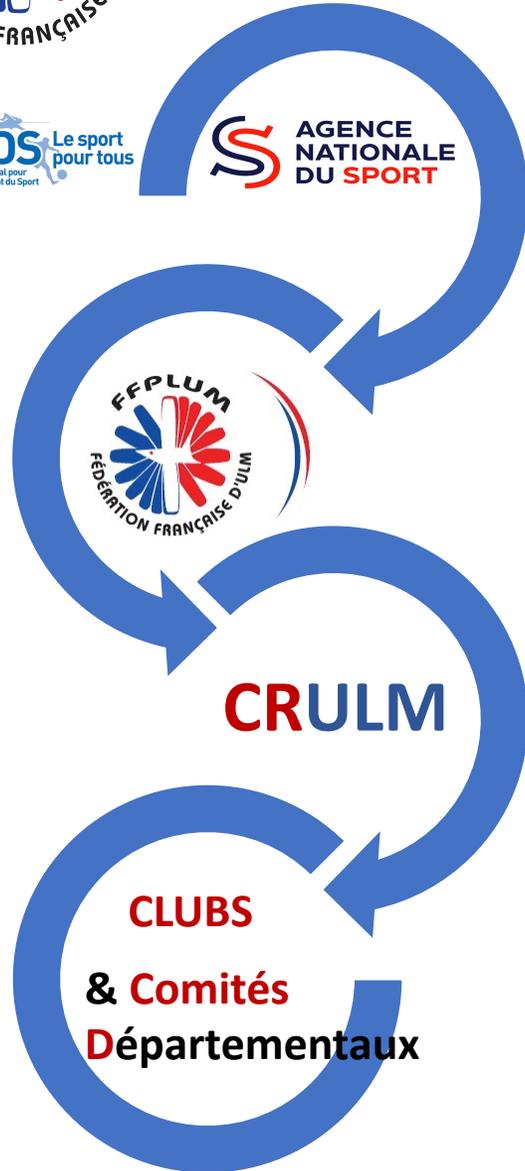
-   Micros coupés durant la présentation
-  Activables pendant le temps d'échanges



## Ordre du jour

- 1 **Présentation de l'appel à projet ANS et FFPLUM**
- 2 **GPCR**
- 3 **Présentation > 20'**
- 4 **Echanges > 45'**

<https://ffplum.fr/la-federation/les-structures?id=1249>



## 2019 > transformation du modèle sportif

- > Développement des pratiques
- > Lettre de cadrage

- > Pilotage > FFPLUM
- > Projet Sportif Fédéral & Lettre de cadrage
- > **Création du GPCR**- Groupe de pilotage des Comités Régionaux

- > **Comité Régional - PSR régional au cœur du dispositif** acteurs du développement

- > **Clubs / CD - Projet associatif** Acteurs du développement Avec pour **cible les licenciés**

## ACTIONS

- Structuration des comités & des clubs
- Développement et promotion des pratiques
- Diversification des publics & leviers augmentation des licenciés

2020/2021/2022 > dossier > FFPLUM  
**2023**



**Le Compte Asso**

## LE GROUPE DE PILOTAGE DES COMITÉS RÉGIONAUX

### MISSIONS

- Le GPCR est un **ESPACE D'ÉCHANGE**, qui travaille, produit et propose.
- **ACCOMPAGNER** les CRULM et les clubs.
- **ANALYSER** et **REPARTIR** les subventions de l'ANS.
- Seuls le Bureau et le Comité Directeur **VALIDENT** les travaux.

### COMPOSITION 2023

- 3 membres du CD
- 2 membres de la DTN
- 4 Présidents de CRULM
- 1 représentant des clubs
- 2 salariés du siège

### OBJECTIFS 2023

- **VALIDATION** des appels à projets ANS et des dotations fédérales.
- **AIDER** les Comités régionaux à :
  - Editer leurs demandes de subventions ANS (Compte Asso)
  - Se développer et à mieux se structurer.
- **ACCOMPAGNER** les CR dans leurs missions.



### Le Compte **Asso**

## QUI PEUT DÉPOSER ?

- Un club **associatif** affilié
- Un Comité **Régional** - CR > **tête de pont** sur les projets et actions
- Un Comité **Départemental** – CD
  
- **À jour** des documents sur Exalto
  
- Ayant **une ou plusieurs** actions à mener
  - **3 max** pour les Clubs et CD
  - **5 max** pour les CR

## COMMENT DÉPOSER ?

### Le Compte **Asso**

### Via le Compte Asso

Utiliser exclusivement l'outil « Compte Asso » pour faire la demande de subventions

### Créer un Compte Asso ou s'identifier.

Renseigner ou mettre à jour les pièces justificatives et les informations administratives :

- numéro **SIRET** et un numéro **RNA** accessible sur internet
- les **statuts** de l'association
- la **liste des dirigeants** de l'association
- le plus récent **rapport d'activité** approuvé (**AG**)
- les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos (**AG**)
- le bilan annuel financier du dernier exercice clos (**AG**)
- le dernier budget prévisionnel annuel approuvé (**AG**)
- **un relevé d'identité bancaire au nom de l'association**
- le **projet associatif** de l'année pour laquelle la demande est faite [Projet associatif > lien](#)

## Le Compte **Asso**

### COMMENT DÉPOSER ? suite

#### Formalisation et transmission du projet

Parcourir la note de cadrage (site FFPLUM) > [lien](#)

Utiliser le Guide > Le Compte Asso > faire une demande – projet sportif fédéral > [Lien](#)

- **Étape 1** - Sélection de la subvention demandée > code FFPLUM > **3398** > **Planeur Ultra léger m**
- **Étape 2** - Sélection du demandeur > votre association
- **Étape 3** - Pièces à joindre au dossier > si nécessaire
- **Étape 4** - Description des projets > [trame de rédaction \(site FFPLUM\)](#) & [aide budget \(site FFPLUM\)](#)
- **Étape 5** - Attestation et soumission > Attestation et suivi du dossier

#### Objectifs opérationnels proposés - (Étape 4)

1. Développement des structures ULM
2. L'accessibilité, le développement et promotion des pratiques ULM
3. Pratiques & encadrement en toute sécurité
4. Le vol durable
5. Prévention et protection des pratiquants
6. Promotion de la santé par le sport





# Les Rendez-vous WEBINAIRE

LA DTN

## THÉMATIQUES

1

ACTION	DESCRIPTIF	INDICATEURS
Développement des structures ulm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation et promotion des instructeurs bénévoles</li> <li>Participation des élus dans des formations spécifiques pour les bénévoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes formées (instructeur bénévole)</li> <li>Nombre de personnes formées dans les formations de dirigeant bénévole</li> </ul>

2

L'accessibilité, le développement et promotion des pratiques ulm	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute action favorisant l'accueil et l'intégration de jeunes, les pratiques féminines et les pratiques handivol</li> <li>Toute action favorisant les actions intergénérationnelles</li> <li>Accueil de compétitions régionales et nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évolution du nombre de jeune – 25 ans, femme et handifly</li> <li>Nombre d'actions spécifiques mise en œuvre</li> <li>Nombre d'encadrants formés</li> </ul>
--	--	--

3

Pratiques & encadrement en toute sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information et sensibilisation à la sécurité des pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions spécifiques mise en œuvre</li> <li>Nombre de participants</li> </ul>
---	---	--

4

Le vol durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action en faveur du développement durable (organisation de manifestations éco-responsables, mise en place d'actions durables)</li> <li>Action s'inscrivant dans une dynamique de développement durable (social, économique, environnemental)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions mises en place</li> <li>Bénéfices générés (économie d'énergie, financières...)</li> </ul>
----------------	--	---

5

Prévention et protection des pratiquants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation sur la prévention des violences, la lutte contre les discriminations (pour les encadrants et les pratiquants).</li> <li>Action favorisant la citoyenneté, l'engagement, la prise de responsabilité et l'accès aux postes de dirigeant au sein des clubs et des comités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions réalisées</li> <li>Nombre de participants ou nouveaux acteurs</li> </ul>
--	---	--

6

Promotion de la santé par le sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action visant la prévention et la protection des sportifs : contrôle de l'honorabilité des instructeurs, dirigeants, réunions d'informations auprès des acteurs locaux, cellules d'écoute, formations spécifiques...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions réalisées</li> <li>Nombre d'outils mis à disposition des acteurs locaux</li> </ul>
------------------------------------	--	--



### **Le seuil d'aide financière est fixé à 1 500 €**

Ce seuil est abaissé à 1 000 € si le lieu se situe : (lien note de cadrage) en zone de revitalisation rurale (ZRR).

ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR.

### **Projet incluant de l'achat de matériel**

Les crédits attribués pour l'acquisition de **petits matériels** hors bien amortissables d'un montant maximal unitaire de 500 € hors taxes.

### **Calendrier prévisionnel de la Campagne 2023**

Lancement de la campagne	Début avril 2023
<b>Limite de dépôt du dossier de subvention</b>	<b>30 mai 2023</b>
Virement des aides	A partir de début juillet 2023
<b>Retour du Compte Rendu Financier de Subvention</b>	<b>30 juin 2024 au plus tard</b>

## Infos > site @ FFPLUM

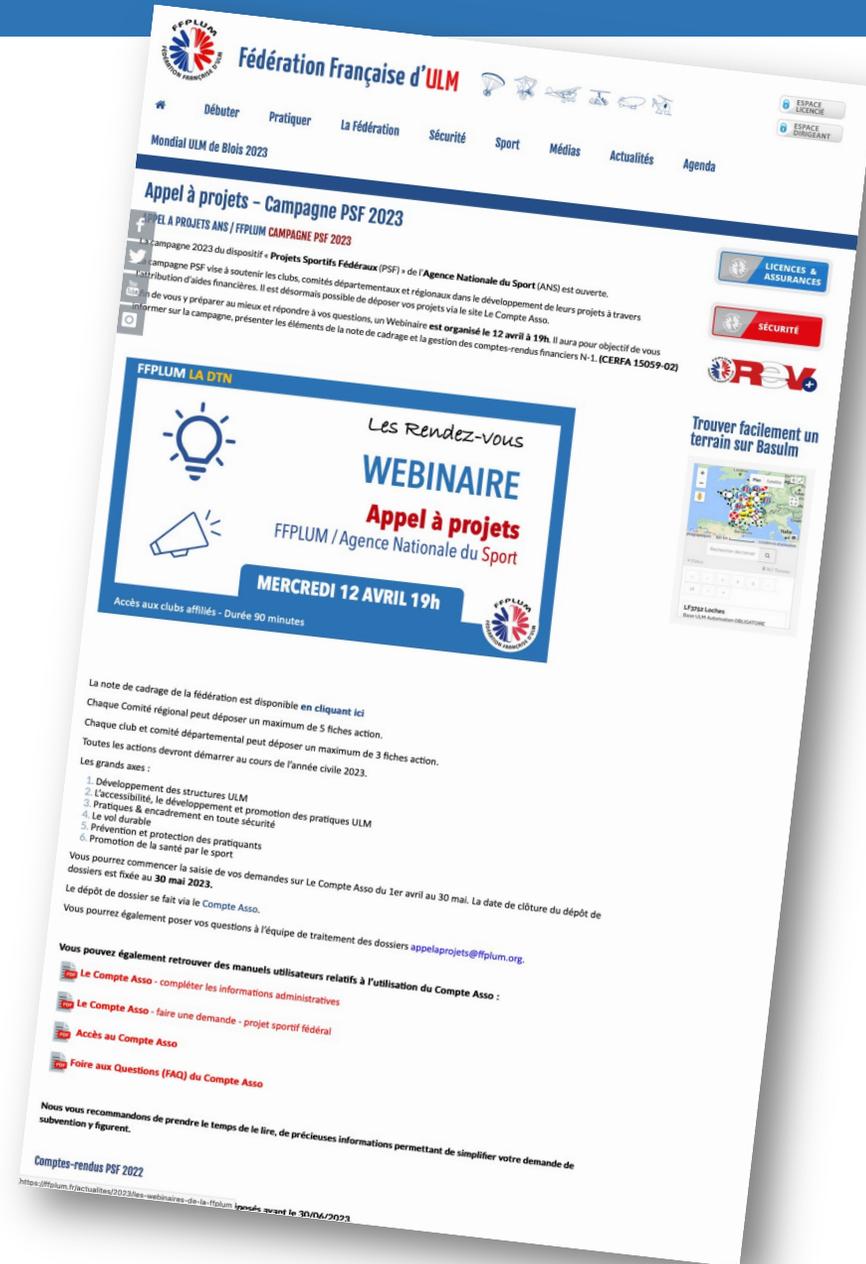
- Menu > La Fédération
- > Les structures
- [> appel à projets – campagne PSF 2023](#)

## Email

[appelprojets@ffplum.org](mailto:appelprojets@ffplum.org)

## Téléchargement

- [Lettre de cadrage FFPLUM](#)
- [Projet sportif fédéral](#)
- [Manuels Compte ASSO](#)
- [Aide > Projet associatif](#)
- [Tableau > Budget Prévisionnel](#)
- [Trame de rédaction d'actions](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Compte rendu 2022 Cerfa projets](#)



**Fédération Française d'ULM**

Mondial ULM de Blois 2023

Appel à projets – Campagne PSF 2023

Appel à Projets ANS / FFPLUM CAMPAGNE PSF 2023

La campagne 2023 du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux (PSF) » de l'Agence Nationale du Sport (ANS) est ouverte. La campagne PSF vise à soutenir les clubs, comités départementaux et régionaux dans le développement de leurs projets à travers la distribution d'aides financières. Il est désormais possible de déposer vos projets via le site Le Compte Asso.

Si de vous y préparer au mieux et répondre à vos questions, un Webinaire est organisé le 12 avril à 19h. Il aura pour objectif de vous informer sur la campagne, présenter les éléments de la note de cadrage et la gestion des comptes-rendus financiers N-1. (CERFA 15059-02)

**FFPLUM LA DTN**

Les Rendez-vous  
**WEBINAIRE**  
Appel à projets  
FFPLUM / Agence Nationale du Sport

**MERCREDI 12 AVRIL 19h**

Accès aux clubs affiliés - Durée 90 minutes

La note de cadrage de la fédération est disponible en cliquant ici

Chaque Comité régional peut déposer un maximum de 5 fiches action.

Chaque club et comité départemental peut déposer un maximum de 3 fiches action.

Toutes les actions devront commencer au cours de l'année civile 2023.

Les grands axes :

1. Développement des structures ULM
2. L'accessibilité, le développement et promotion des pratiques ULM
3. Pratiques & encadrement en toute sécurité
4. Le vol durable
5. Prévention et protection des pratiquants
6. Promotion de la santé par le sport

Vous pourrez commencer la saisie de vos demandes sur Le Compte Asso du 1er avril au 30 mai. La date de clôture du dépôt de dossiers est fixée au 30 mai 2023.

Le dépôt de dossier se fait via le Compte Asso.

Vous pourrez également poser vos questions à l'équipe de traitement des dossiers [appelprojets@ffplum.org](mailto:appelprojets@ffplum.org).

Vous pouvez également retrouver des manuels utilisateurs relatifs à l'utilisation du Compte Asso :

- Le Compte Asso - compléter les informations administratives
- Le Compte Asso - faire une demande - projet sportif fédéral
- Accès au Compte Asso
- Foire aux Questions (FAQ) du Compte Asso

Nous vous recommandons de prendre le temps de lire, de précieuses informations permettant de simplifier votre demande de subvention y figurent.

Comptes-rendus PSF 2022

<https://ffplum.fr/actualites/2023/nos-webinaires-de-la-ffplum-tenus-avant-le-30/04/2023>